

qui ont un fort potentiel de croissance en viendront peut-être à décider de payer leurs impôts en plein afin d'avoir plus de discrétion en cas de vente éventuelle.

• (8.20 p.m.)

Les dispositions qui traitent de la vente d'entreprises à des étrangers sont parfaitement discriminatoires et sont considérées comme telles par le reste du monde. On ferait, à mon avis, beaucoup plus pour l'indépendance du Canada en permettant aux capitaux de se déplacer librement à travers nos frontières plutôt qu'en imposant des barrières nationalistes aux investissements. Les nouveaux capitaux ont pour effet de renforcer notre économie et c'est cette force supplémentaire qui permettra à notre pays de survivre. L'article qui prévoit qu'en cas de vente d'une petite société à un investisseur étranger celui-ci perdra le stimulant fiscal acquis au cours des années précédentes me semble constituer une mesure rétrograde.

M. Gleave: Monsieur le président, j'aimerais examiner devant le comité deux aspects du bill, à savoir les effets qu'il aura sur les caisses de crédit et les coopératives et, en second lieu, les effets sur le secteur agricole en général. J'ai déjà parlé en Chambre des conséquences sur les caisses de crédit et les coopératives et je me répète uniquement parce que je reçois quotidiennement les instances des bureaux nationaux des coopératives aussi bien que des coopératives et des caisses de crédit de ma circonscription. Depuis que je suis ici, on m'a fait part de nombreuses instances qui avaient trait non seulement au danger de voir les membres des coopératives ou des caisses de crédit épargner de moins en moins, mais aussi que ces coopératives et caisses soient contraintes à disparaître et ne soient même plus en mesure de se décharger de leurs responsabilités sur les membres de la localité, c'est-à-dire ceux qui fondent les caisses de crédit.

Les caisses de crédit de l'Ouest du Canada, de même que, je suppose, celles du centre du Canada, offrent d'autres possibilités que les banques commerciales ordinaires. Elles ne remplacent pas le système bancaire commercial; dans les centres d'affaires de toutes tailles, on pourra voir à la fois la caisse de crédit et la banque commerciale faire des affaires et fonctionner efficacement. Cependant, dans une très large mesure, elles ont probablement remplacé les sociétés de prêts dans les petits centres ou, si elles ne l'ont pas fait, elles ont certainement répondu aux besoins de façon suffisamment satisfaisante pour limiter leurs opérations dans de telles communautés. Si tel est le cas, la caisse de crédit permet à ces communautés d'économiser un montant d'argent considérable de même que d'augmenter le pouvoir d'achat des particuliers. C'est pourquoi je m'inquiète beaucoup quand le gouvernement propose ce qui est presque un impôt répressif à ce sujet.

J'aimerais simplement lire une partie d'une lettre que j'ai reçue de la Langham Credit Union, dans laquelle il est dit:

Au sujet des propositions fiscales affectant les caisses de crédit, le conseil d'administration de la Langham Credit Union, à sa réunion du 12 octobre, s'est déclaré contre l'imposition des dividendes et réserves garanties des caisses de crédit.

Le conseil a agi au nom des intérêts de ses 1,200 membres et vous demande d'appuyer sa position lors de la discussion du projet de loi fiscal.

J'ai également reçu une lettre de la Hafford Credit Union, à une quarantaine de milles au nord, rédigée dans la même veine. Je ne vais pas citer la lettre mais on y donne le détail des sommes qu'elle manipule, de même que le montant des crédits qu'elle accorde à ses membres.

[M. Ritchie.]

Les économies totales de cette communauté se sont élevées à \$948,062. Ce n'est peut-être pas une somme importante par rapport aux sommes brassées dans les affaires de nos jours, mais la caisse est très importante pour les membres de cette communauté, car elle leur permet d'utiliser son argent pour s'aider financièrement. Cette caisse affirme que ses membres sont disposés à payer des impôts sur leurs revenus, mais qu'ils ne pensent pas que les propositions fiscales déposées à la Chambre devraient les empêcher d'utiliser l'argent pour réaliser des économies.

Les coopératives de consommateurs et de producteurs semblent encore plus inquiètes de la façon dont cette mesure va les toucher. Ces coopératives comprennent des commerces de détail dans la ville de Saskatoon de même que la Federated Co-operative qui exploite des raffineries, des moulins de provendes, des scieries et fabrique des engrais. Il s'agit d'une organisation importante, axée sur le producteur.

• (8.30 p.m.)

Aujourd'hui, on a demandé au ministre de l'Expansion économique régionale, à la Chambre, s'il pouvait empêcher l'Imperial Oil de transporter ses raffineries d'une région à une autre de l'Ouest du Canada, afin de maintenir une certaine activité dans les régions moins industrialisées. Sauf erreur, il a répondu qu'il n'exerçait pas d'autorité dans ces domaines, qu'il pouvait prêter des fonds à certains organismes commerciaux, dont l'Imperial Oil, quoique j'ignore pourquoi cela serait nécessaire, pour influencer la décision de la compagnie, mais c'était là, essentiellement, la limite de ses pouvoirs, et j'imagine qu'il avait bien raison.

Cependant, on trouve à Regina une raffinerie qui appartient à des coopératives et qui demeurera dans la région. Aucun gouvernement n'aura à la soudoyer pour qu'elle y reste et aucune loi n'aura à la forcer à y rester, car elle appartient aux habitants de la région et c'est là qu'ils la veulent. Ils l'ont construite de leur argent, elle appartient à des Canadiens et nous n'avons pas à nous inquiéter qu'elle soit sous l'emprise des Américains, des Japonais ou d'autres étrangers.

C'est pourquoi, entre autres raisons, je trouve tellement difficile de comprendre l'attitude du gouvernement à l'égard des coopératives dans l'Ouest du Canada. Si nous voulons effectivement de l'emploi, nous voulons des institutions qui puissent employer des gens et améliorer leur niveau de vie, et parmi elles se trouvent les coopératives, les caisses de crédit et les sociétés de crédit qui s'édifient graduellement au cours des années et qui peuvent offrir le service. A mesure que nous avançons dans l'étude de ce bill très compliqué, de ce bill, comme l'a dit le député qui a parlé avant moi, très complexe et de vaste portée, des changements y seront peut-être faits, mais ses débuts ont été passablement mauvais et ont laissé bien des gens dans l'incertitude sur son véritable objet, recueillir des fonds ou établir une assiette fiscale équitable, ou encore réduire l'efficacité des coopératives à titre de véritables concurrents au sein de la société, car c'est bien là ce qu'elles sont.

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur la fiscalité agricole telle que la prévoit le bill. Nous sommes inquiets de ce que la méthode d'imposition envisagée ne permet pas davantage à l'exploitation familiale de survivre. Certaines dispositions du bill semblent aller à l'encontre même de cette survivance surtout dans le domaine de la formation du capital et de sa conservation.

Les exploitations familiales disposent de possibilités limitées en matière de formation et de conservation du